

POLITIQUE

*De reconnaissance pour le bénévolat
de la Municipalité de Batiscan*

Batiscan, un village en mouvement!



Juin 2003



Cabinet du Maire

1. MESSAGE DU MAIRE

Chères Batiscanaises, Chers Batiscanais,



À Batiscan, l'implication bénévole de plusieurs personnes au sein d'une vingtaine d'organismes est une contribution majeure au dynamisme et à la qualité de vie de notre communauté.

Forts de ce constat, il nous apparaît important de reconnaître et de soutenir officiellement le bénévolat. Aussi, je suis heureux de vous présenter la « **Politique de reconnaissance pour le bénévolat** » que le conseil municipal a adopté à la séance spéciale du 4 juin 2003.

Mes collègues du conseil municipal se joignent à moi pour offrir nos plus sincères remerciements aux nombreux bénévoles qui contribuent à l'avancement de notre belle municipalité.

Le maire de Batiscan,

Christian Fortin.

christian.fortin@batiscan.ca

Batiscan, un village en mouvement!

2. INTRODUCTION

L'engagement de plusieurs bénévoles représente une richesse pour notre communauté et contribue largement à son développement. L'apport essentiel de personnes oeuvrant au sein des différents organismes à but non lucratif, est **la pierre d'assise de toute l'organisation communautaire**. En effet, le bénévolat contribue non seulement à la qualité de vie de notre communauté, mais il est une richesse irremplaçable.

Depuis plusieurs années, la municipalité a toujours eu comme philosophie de reconnaître l'importance du bénévolat dans sa communauté. Celle-ci à chaque année organise une activité pour les remercier de leur implication dans les nombreux organismes bénévoles.

Les membres du conseil municipal ont décidé mettre en place cette politique pour officialiser les nombreuses actions entreprises pour soutenir le bénévolat.

3. DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LE BÉNÉVOLAT

1. Le **bénévolat** est la «pierre d'assise» de l'organisation communautaire et participe largement au bien-être de la communauté.
2. La contribution du **bénévolat** revêt une importance capitale dans son milieu tant au niveau du développement économique que social, sportif et culturel.
3. Le **bénévolat** est un choix libre et gratuit dans l'organisation de services ou d'activités à la communauté.
4. Le **bénévolat** doit procurer une satisfaction suffisante pour permettre à une personne bénévole de répondre à certains besoins personnels et sociaux, tout en maintenant des rapports humains qualitatifs.
5. Le **bénévolat** ainsi que l'organisme qui y a recours, doivent être soutenus par des moyens souples et adéquats propres à respecter son autonomie.
6. Le **bénévolat**, pour se maintenir et se développer, doit faire l'objet de reconnaissance et de respect, allant au-delà du remerciement usuel de courtoisie.
7. Le **bénévolat** par son rayonnement, permet une plus grande offre d'activités ou de services dans son milieu autre que ce qui est offert par l'intermédiaire du secteur privé ou public.
8. Le **bénévolat**, à l'intérieur des structures organisationnelles existantes, permet aux personnes qui s'y investissent et s'y intègrent, la mise en application de leurs connaissances et la continuité de leurs actions.
9. Le **bénévolat** au sein d'un organisme qui recherche la concertation, les mises en commun et le partenariat, multiplie davantage l'impact et les résultats de son action.
10. Sans la présence du **bénévolat** dans notre communauté, plusieurs services municipaux et communautaires ne seraient pas disponibles pour la population.

4. ACTIONS POUR SOUTENIR LE BÉNÉVOLAT

1. Organiser à chaque année **une réception civique** pour remercier les bénévoles de chacun des organismes de la municipalité. Celle-ci adressera les invitations à chacun des responsables des organismes bénévoles qui s'occuperont d'inviter leurs bénévoles respectifs.

11. La municipalité poursuivra son engagement en soutenant financièrement notre journal communautaire « Batiscan et ses gens! » pour permettre à chacun des organismes bénévoles de faire connaître ses activités à toutes les Batiscanaises et à tous les Batiscanais.

111. Les membres du conseil rencontreront chacun des responsables des organismes, une fois par année avant la préparation du budget, dans le but d'échanger sur les besoins et les actions à poser afin d'améliorer l'action bénévole au sein de la communauté.

5. CONCLUSION

Par l'adoption de cette politique et de la déclaration de principes touchant le bénévolat, la municipalité de Batiscan vient de sanctionner la valeur et l'importance du phénomène « bénévolat » sur son territoire.

Notre municipalité ne serait pas la même sans la participation des bénévoles qui oeuvrent au sein des nombreux organismes. Partout on reconnaît le dynamisme de Batiscan, par l'apport des nombreux bénévoles qui s'impliquent dans l'avancement de leur communauté.

Nous sommes convaincus que malgré le manque de relève et parfois l'essoufflement des bénévoles, le bénévolat saura d'adapter et survivre. Sa vitalité, sa diversité et son importance actuelle en témoignent.

Référence :

Politique sur le bénévolat, Ville de Beauport – novembre 1998- Dépôt légal 4^{ème} trimestre de 1998 – Bibliothèque nationale du Québec.